

Quelles conditions remplir pour être qualifié ?

Seules les personnes morales¹ ou physiques en profession libérale, peuvent postuler à la qualification professionnelle.

Qualification OPQCM

- Deux ans minimum d'existence juridique d'une activité de Conseil
- Chiffre d'affaires représentatif d'une activité de conseil significative
- 5 ans de pratique d'une activité de conseil pour le dirigeant
- Le conseil doit constituer l'activité principale de la structure (entreprise, département...) et être clairement identifiée (comptabilité générale ou analytique ...)

Qualification probatoire OPQCM

- Durée d'existence inférieure à deux ans
- Expérience significative du dirigeant / consultant dans le domaine du conseil

Quel est le coût de la qualification ?

Frais d'accès à la qualification OPQCM (frais HT)

 OPQCM Office Professionnel de Qualification des Conseils en Management	Qualification probatoire	Qualification Professionnelle initiale	Renouvellement de la qualification professionnelle
Forfait de base	190 €	630 €	210 €
Partie variable		135 € par multiple de 150 000 € de chiffre d'affaires en conseil en management	45 € par multiple de 150 000 € chiffre d'affaires en conseil en management
Frais minimum		765 €	255 €
Plafond de la partie variable		4 000 €	2 000 €

La qualification professionnelle lorsqu'elle succède à la **qualification probatoire** est calculée comme suit :

Forfait de base : 210 €

Partie variable : 135 € par multiple de 150 000 € de chiffre d'affaires en conseil.

Participation annuelle

A payer dès la première année qui suit celle de l'attribution de la qualification initiale.

Montant : 1/3 des frais de qualification, actualisés sur la base du dernier chiffre d'affaires connu, avec un montant minimum de 255 €.